



COMMUNE DE RENNAZ

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal no 14 de la législature 2016-2021 de la séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Rennaz

du 20 juin 2019 à 20h00
A « l'arennaz », collège de Rennaz

Présidence : M. Florian Dutoit

Sont présents : A l'appel :
39 membres présents sur 45 conseillères et conseillers

Pour la Municipalité :
M. Charly Monnard, Syndic, Mme Muriel Ferrara, MM. Gérald Dumusc et Fabio Lecci, Municipaux

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 2019
4. Admissions – démissions
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Préavis no 27/2016-2021 : rapport de gestion et comptes 2018
8. Préavis no 26/2016-2021 : règlement communal sur les procédés de réclame
9. Préavis no 28/2016-2021 : archivage des documents communaux – organisation, tri et élimination
10. Rapports des délégations et représentations
11. Nomination du président
Nomination des vice-présidents
Nomination des scrutateurs
Nomination dans diverses commissions
12. Divers et propositions individuelles

M. Florian Dutoit, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée, M. Charly Monnard, Syndic, la Municipalité, Mme Christine von Siebenthal et remercie chacun pour sa présence. M. Pierre-Henri Légeret est excusé.

Le Président informe l'assemblée que M. Patrice Dumusc a été nommé par le bureau du Conseil général « secrétaire par intérim » en remplacement de Mme Valérie Teissl absente pour des raisons familiales.

Le Président rappelle que la séance est enregistrée.

1. Appel

Le secrétaire par intérim fait l'appel : 39 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés : Mmes Karin Boismoreau, Evelyne Lüthi, Marielle Girardoz, Valérie Teissl, MM. Cédric Girardoz et Christophe Roumier.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 39 membres avec le Président, soit 38 votes à main levée et 39 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 2019

Le Président informe que M. Sunil Khurdi a été annoncé absent par erreur au point 1, Appel.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

Le Président remercie Mme Valérie Teissl pour son travail.

4. Admissions – démissions

L'Assemblée prend note du départ de Mme Louisa Mange en date du 29 mars 2019.

Il y a une nouvelle admission : Mme Jessica Riedi-Savoyen.

L'Assemblée est composée maintenant de 40 membres avec le Président, soit 39 votes à main levée et 40 votes à bulletin secret.

5. Communications du bureau

Le Président transmet plusieurs informations.

Le Président a reçu copie de la lettre de démission pour le 31 décembre 2019 de M. Charly Monnard, Syndic de Rennaz en date du lundi 15 juin 2019 pour le 31 décembre 2019. Il en fait lecture (annexe 1). Une commémoration officielle sera tenue lors de la dernière séance de l'année en décembre où nous remercierons le Syndic comme il se doit pour son engagement sans faille envers sa commune.

Une missive de Swisscom a été adressée au bureau du Conseil général qui plaide en faveur de l'installation de la 5G en Suisse. Il ne s'agit en aucun cas de l'opinion, dans un sens ou dans l'autre, du bureau et que celui-ci n'essaie en aucun cas de vous influencer dans une direction quelconque. Le Président résume quelques points du courrier. Pour les personnes intéressées, un dépliant explicatif peut être transmis sur demande par la Secrétaire.

A l'occasion de notre sortie annuelle aux mines de sel de la Saline de Bex, tous les participants ont reçu un bocal de Fleur de sel des Alpes préparé dans la mine à l'ancienne. Le Président tient à souligner qu'il s'agit d'un cadeau que la direction de la Saline a décidé spontanément de nous offrir en souvenir de son emploi à la Saline de 2002 à 2015 ! Il les a sincèrement remerciés de ce geste fort apprécié.

6. Communications municipales

M. Pierre-Henri Légeret, Municipal

➤ *Excusé.*

M. Gérald Dumusc, Municipal

➤ *Rénovation de la Maison de commune :*

Les travaux avancent comme planifiés, malgré les pluies du mois de mai. Il n'y a pas de surprise particulière. Les locataires et le personnel seront remerciés pour leur compréhension par rapport aux multiples désagréments causés par les travaux.

Le premier appartement est fini. Les locataires ont pu réemménager. Pour le deuxième, il reste quelques finitions autour du balcon baignoire. Le résultat des travaux est magnifique.

➤ *Le Lavoir :*

Après la mise à l'enquête pour la pose du nouveau velux, comme budgétisé pour cette année, le service de l'Etat a déposé deux exigences : une demande d'expertise sur l'amiante, ainsi qu'un concept incendie pour ce local qui peut contenir 20 personnes. Ces deux interventions n'ont pas été prévues au budget.

➤ *Les Routes :*

Les travaux de la RC 726, route du Séquoia, sont maintenant terminés. L'entrée de la localité sera déplacée à la hauteur du 60 km/h.

La synergie avec la modération du trafic dans le village devrait suivre. Il y a du retard en raison de petites demandes de modifications avant la mise à l'enquête. Ce sont des exigences de légalisation. Les plans sont à nouveau auprès du Canton pour une acceptation définitive avec l'espoir d'une mise à l'enquête pour après les vacances estivales.

En raison d'un litige avec les propriétaires du château, un modérateur a été installé près du mur longeant la route communale. Des mesures d'éloignement de la circulation ont dû être prises jusqu'à décision de justice.

➤ *Parc et jardin :*

Le service de la voirie continue l'embellissement du village avec l'acquisition de nouveaux bacs à fleurs à la route des Dents-du-Midi et à la route d'Arvel.

La place de rebroussement des bus doit encore recevoir deux arbres et trois bancs, en plus des abris.

Le giratoire du Pré-de-la-Croix a été aménagé de façon sobre, mais originale. Le résultat d'ici une à deux années devrait être très intéressant.

L'allée du cimetière commence à prendre une belle allure. Les résultats seront encore plus beaux, si les tempêtes prennent d'autres trajectoires et si les sangliers et les blaireaux trouvent un autre terrain de jeux.

Mme Muriel Ferrara, Municipale

➤ *Les déchets :*

La caméra qui a été installée en face de la benne à papier n'est pas encore en fonction. Elle avait un but dissuasif en attendant toutes les autorisations. Les problèmes ne sont toujours pas réglés par rapport au respect des consignes d'utilisation de l'éco-point.

Une nouvelle idée est envisagée en essayant de laisser une plus petite ouverture à la benne à papier pour éviter le dépôt de sacs à poubelles et de gros cartons remplis de déchets.

Le nouveau règlement sur les déchets sera présenté au prochain Conseil général. Les validations du Canton et de M. Prix ont été reçues.

➤ *Les forêts :*

Les examens pratiques des bûcherons de troisième année ont été passés dans la forêt à cheval entre Rennaz et Noville.

➤ *Police des constructions :*

Concernant le bâtiment de l'hôpital, elle souhaite répondre à certaines rumeurs erronées. Des petites fissures ont bien été constatées, mais sans gravité. L'eau n'est pas prise dans les sources. Le « gaz » n'a pas été oublié, mais un système nommé « air du patient » sera fourni par une bonbonne mobile en préférence à un système central. Comme dans toute construction, il y a bien entendu quelques problèmes, mais rien de grave. HRC sera inauguré le samedi 31 août. Les habitants de Rennaz sont invités avant le public entre 10h et 11h, sur inscription. Un tout-ménage sera distribué avec tous les détails.

Le bâtiment d'Espace Santé est bientôt terminé. La Commission de salubrité public a fait une première visite en vue de la délivrance du permis d'habiter. Il n'a pas pu être remis, car il reste encore quelques points à clarifier.

Pendant la mise à l'enquête pour la réhabilitation du Motel, un courrier non-signé a circulé dans les boîtes aux lettres du village. La Municipalité souhaite souligner que ce courrier était un peu confus et mélangeait différents éléments. Elle trouve dommage que la personne n'ait pas osé s'adresser directement à eux ou déposer une opposition au projet, comme d'autres personnes l'ont fait.

En lien avec la réalisation des futurs travaux du Motel, la Municipalité a demandé à la société Hôtel-Route SA de faire exécuter un état des lieux de toutes les maisons du quartier de Praz-Riond avant le début du chantier.

M. Fabio Lecci, Municipal

➤ *Les écoles :*

Pour la rentrée scolaire 2019-2020 de Rennaz, deux classes seront ouvertes pour les 1P et 2P. Les 3P à 4P seront ensemble à Noville avec également deux classes.

M. Charly Monnard, Syndic

Au 1^{er} janvier 2019, la commune avait 837 habitants, dont 8 résidents secondaires. Au 17 juin, nous avons 845 habitants. La Commune a connu 46 arrivées, 36 départs, 2 naissances et 4 décès. La Commune est au-dessus des normes cantonales par rapport aux mouvements de la population.

➤ *Administration :*

La nouvelle secrétaire communale, Mme Carole Guérin, est en place. Elle travaille en binôme avec Mme Brigitte Vogel. Le partage des tâches a permis de concilier la formation spécifique à la commune de Rennaz et le rattrapage du retard accumulés dans le classement. Mme Carole Guérin a un avantage certain par rapport à sa formation et à son expérience dans une autre commune vaudoise.

➤ *Site Internet www.rennaz.ch :*

Le site Internet a été de nouveau retouché au niveau des couleurs, principalement sur la première page. Ceci afin de permettre de sélectionner plus rapidement les rubriques. Il souligne que OFISA a répondu à leur attente en réalisant les critères demandés.

➤ *Rivelac :*

La Municipalité a déposé une lettre de congé auprès de Rivelac (projet d'agglomération Riviera-Veveyse-Haut-Lac) à l'attention de Mme Jacqueline de Quattro et M. Pierre Imhof, chef du Service du développement territorial (SDT). Le jugement du tribunal cantonal pour le projet du PPA Les Cornettes a été très clair : le développement pour notre commune est impossible pour les vingt prochaines années. Cependant, le Conseil d'État risque de refuser cette démission, car nous faisons partie du périmètre compact en raison de l'hôpital.

➤ *COORIDAT (Coordination intercommunale pour le développement et l'aménagement du territoire) :*

La Municipalité a confirmé son souhait de rester membre de l'association COORIDAT, suite à la négociation du prix de la cotisation. Celle-ci regroupe les communes de Villeneuve, Noville, Rennaz et Roche afin de défendre nos intérêts dans le cadre de Rivelac et Aigle-Région. La commune de Roche vient de rejoindre l'association, car elle souhaite développer sa zone des Vernes.

➤ *Aigle-Région :*

M. Charly Monnard trouve qu'Aigle-Région défend avec efficacité Aigle, Bex et les hauts, mais le reste des membres est simplement payeur. Des discussions sont en cours avec Rivelac pour se résoudre à se tourner vers la Riviera. Affaire à suivre.

➤ *PGA (plan général d'affectation) :*

Le projet n'a pas avancé. Il faut préciser que le SDT (Service du développement territorial) a changé les règles qui viennent de la Confédération. Le problème est que si on ne va pas au bout du PGA nous pourrions être bloqué pour des projets futurs. Il faut continuer à avancer !

➤ *Chemin 24 :*

Une convention a été signée entre HRC (hôpital Riviera Chablais), Espace Santé, la fondation de Nant et Rennaz concernant l'entretien du chemin 24 qui passe devant le bâtiment du para-hospitalier. Le déneigement ne sera pas assuré par la Commune.

➤ *Le canal de Pra-Riond :*

Les derniers encaissements ont été reçus suite à l'envoi des factures de la nouvelle répartition pour payer les frais liés au canal de Pra-Riond.

➤ *Versement RIE III pour 2019 :*

Le montant de CHF 41'330.35, soit le 0.082 % de 50 millions, a été perçu par la Commune pour la compensation liée à la RIE III (loi sur la réforme de l'imposition des entreprises).

➤ *Journal 24 Heures « Surveillance Echallens et Rennaz contrôlé » :*

Le Syndic nous fait lecture d'une partie de l'article positif sur Rennaz :

« La Cours des comptes s'est penchée sur le processus d'octroi des permis de construire et d'habiter dans les communes d'Echallens et de Rennaz. La Cour estime que les processus sont bien structurés dans ces communes. Des contrôles supplémentaires sont néanmoins à instaurer et une meilleure assurance de la légalité des constructions devrait être donnée aux Municipalités au moment de la décision d'octroi, écrit-elle. La Cour des comptes avait déjà publié deux rapports de même type sur les communes de Lausanne et d'Yverdon. »

M. Charly Monnard transmet deux points de la part de M. Pierre-Henri Légeret.

➤ *Les eaux parasites :*

Le recherche des fuites est toujours en cours. Quelques petites fuites ont été encore détectées.

➤ *Protection civile (PC) :*

Les comptes ont été bouclés. Pour les coûts, le district d'Aigle reste le deuxième meilleur marché du Canton, après la Vallée-de-Joux.

7. Préavis no 27/2016-2021 : rapport de gestion et comptes 2018

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Vincenzo Santagata. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Le Président passe en revue les comptes position après position. Il invite chacun à prendre la parole lors de questions, au point nommé.

Point 9141.13 : Construction du canal de Pra-Riond P. 22/2006-2011

En réponse à M. Emanuele Ferrara, M. Charly Monnard explique qu'aucun amortissement n'a été fait, car la Municipalité était en attente du jugement du tribunal sur le PPA Les Cornettes. HRC et le para-hospitalier ont été réunis pour leur faire part du changement de situation et leur annoncer l'envoi d'un complément de facturation. Les montants pour HRC sont de : CHF 2'269.-- + CHF 29'000.-- + CHF 296'000.--. Les montants pour l'Espace Santé sont : CHF 4'960.-- + CHF 50'500.-- + CHF 385'000.--. Ces montants seront passés dans les comptes 2019. Ce sont des bonnes nouvelles. Le canal a coûté quasiment 2,3 millions. Des prestations administratives pour la tenue des comptes ont été facturées.

Annexes des comptes sur l'ARASAPE (Association régionale d'action sociale pour le district d'Aigle et le Pays-d'Enhaut) :

M. Emanuele Ferrara remercie pour la documentation reçue, suite à ses requêtes des années passées pour avoir les comptes des différentes associations, dont nous sommes contributeurs.

Par contre, il aurait été intéressant d'avoir également le détail des comptes de charges et de produits de l'ARASAPE, mais pas uniquement le bilan. Il demande des précisions par rapport à l'excédent des charges d'environ CHF 290'000.--. Il lui semble que ces associations devraient avoir des comptes équilibrés. Une règle devrait être érigée pour faire face à un déficit. Le plafond d'endettement de l'association lui pose des interrogations. Il demande des explications à la Municipalité.

M. Fabio Lecci répond qu'il y a des frais de fonctionnement de l'assurance sociale qui sont subventionnés par l'État. La grosse part qui nous concerne est le parascolaire. Pour les détails, il doit faire des recherches. Une communication sera transmise ultérieurement par la Municipalité pour savoir pourquoi il y a un découvert.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté à **main levée, à l'unanimité.**

M. Charly Monnard remercie l'Assemblée pour sa collaboration et sa confiance.

8. Préavis no 26/2016-2021 : règlement communal sur les procédés de réclame

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Régine Bernet. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Le rapport de la Commission

Mme Jacqueline Reymond aimerait que la Municipalité réponde à la question de la page 1 posée par la Commission : « La Municipalité a-t-elle la latitude d'infléchir les décisions de l'hôpital en matière d'éclairage (intensité) ? »

M. Fabio Lecci précise qu'il ne faut pas confondre publicité et signalisation. Pour la publicité, il est en effet possible d'influencer et intervenir. Pour la signalisation comme un panneau « urgences », la Municipalité ne peut pas intervenir.

Le Président passe en revue le règlement article après article. Il invite chacun à prendre la parole lors de questions à l'article nommé.

Mme Jacqueline Reymond invite la Municipalité à corriger l'orthographe du règlement et d'être attentif à unifier les accords les mots pour : « les procédés de réclame », sans le S.

Article 5

M. Emanuele Ferrara demande à la Municipalité si elle est sûr de pouvoir appliquer ce règlement. Il trouve le règlement très compliqué. Il demande la réflexion sur le projet. Il y a un flou au point A, alinéa 2 concernant la durée de mise en place du matériel par rapport à une manifestation. Au point D, il est noté plus précisément qu'il faut l'enlever la semaine suivante. Faut-il noter une temporalité identique ? Au point B, pourquoi augmenter la surface à 0,3 m² au lieu de 0,2 m² par rapport au règlement type du Canton ?

M. Gérald Dumusc répond qu'aujourd'hui, toute manifestation doit remplir un formulaire POCAMA (formulaire de demande pour une manifestation). Celui-ci délimite le temps de la manifestation et donc la pose des balisages ou des marquages. Pour le 0,3 m², c'est un choix de la Municipalité qui s'est aligné à l'expérience d'autres communes qui sont en application courante de ces mesures.

M. Fabio Lecci précise que le point A parle du matériel de balisage et du marquage. Le point D parle de l'affichage.

M. Gérald Dumusc complète en précisant que l'OFROU (office fédéral des routes) est l'autorité suisse compétente pour l'infrastructure routière. Cet office délivre également des autorisations et peut mettre des restrictions. Hors localité, c'est le voyer qui donne ses limites.

Article 11

M. Emanuele Ferrara demande de préciser où se trouve le règlement d'application. M. Fabio Lecci rajoute « selon l'article, chapitre VII » et dépose l'amendement suivant :

1^{er} amendement

Emoluments et taxes

Article 11

¹La Municipalité perçoit pour chaque autorisation qu'elle délivre, un émolument fixé en vertu d'un règlement d'application, **selon l'article 36, chapitre VII.**

²Pour les procédés sur le domaine public ou anticipant sur celui-ci, une taxe d'occupation est perçue, selon le tarif adopté par la Municipalité, **selon l'article 36, chapitre VII.**

Cet amendement est adopté à main levée par **36 oui, 0 non et 3 abstentions.**

Article 12, alinéa 4

En réponse à M. Emanuele Ferrara, M. Charly Monnard répond qu'il bénéficie de l'acquis. La Municipalité veut éviter « les forêts » de réclames.

Article 20, alinéa 1

M. Emanuele Ferrara trouve que 3 m² c'est très grand. La Municipalité a-t-elle bien réfléchi à cette dimension ? M. Fabio Lecci explique premièrement que cet article concerne des commerces non visibles ou difficilement perceptibles. M. Charly Monnard complète en précisant qu'un projet doit être déposé auprès de la Municipalité qui donne son acceptation ou son refus à la proposition.

Article 23

Une erreur a été constatée par la Municipalité concernant la numérotation des tableaux annexés au règlement. M. Fabio Lecci dépose l'amendement suivant :

2ème amendement :

Le tableau no 3 devient le tableau **no 1.**
Le tableau no 4 devient le tableau **no 2.**

Cet amendement est adopté à main levée par **36 oui, 0 non et 3 abstentions.**

Article 25, partie b

Les formats présentés sont inexacts, correction du « U » en « F ». M. Fabio Lecci dépose l'amendement suivant :

3ème amendement :

Emplacements

Article 25

b) Densité de l'affichage.

En localité

Dans cette zone, la format **F4** commercial est envisageable en nombre modéré si l'affichage s'y intègre harmonieusement.

Zone commerciale, industrielle et artisanale

Un pôle d'affichage comprend tous les types dans les formats **F4** et **F12** commerciaux.

Hors localité

¹Dans cette zone, aucun affichage en format **F4** commercial, **F200**, **F12** ou GF n'est admissible, excepté en combinaison avec du mobilier urbain.

²L'affichage en format **F4** destiné à l'affichage local, culturel ou de prévention routière est autorisé.

Cet amendement est adopté à main levée par **37 oui, 0 non et 2 abstentions.**

Article 36

Mme Jacqueline Reymond demande pourquoi ne pas avoir proposé de percevoir une redevance annuelle. M. Charly Monnard répond que les redevances sont plus une charge pour la gestion administrative qu'une augmentation de revenu. Il n'y a pas assez de volume.

M. Gérald Dumusc complète. Pour que la Commune encaisse une rétribution unique par année, il faut qu'elle donne son autorisation. Les seules autorisations actuelles pour la publicité sont données au SGA (Société générale d'affichage) avec une redevance annuelle.

M. Emanuele Ferrara rebondit sur l'idée. Il trouve dommage de se priver de nouveaux émoluments. Le règlement pourrait prévoir d'encaisser plus. Pour M. Charly Monnard, il n'en voit pas la nécessité. Il invite M. Emanuele Ferrara à déposer un amendement. La réponse est négative.

La parole est donnée à M. Christian Chatelan qui propose de repousser ce préavis pour la prochaine séance du Conseil général. Mme Muriel Ferrara répond que cette proposition n'est pas possible, car les amendements ont déjà été votés.

M. Dominique Weber trouve que le règlement n'est ni maîtrisé, ni abouti. Il va refuser ce préavis lors de la votation. Selon l'article 42 du nouveau règlement du Conseil général, il avait envoyé ses questions qui ont bien été traitées par la Commission, bien qu'il aurait souhaité plus de précisions. Il soulève l'importance de transmettre les remarques en avance aux commissions. Il aurait trouvé plus judicieux que les diverses questions posées ce soir aient été transmises plus tôt afin de permettre une meilleure réflexion sur le sujet traité.

Article 37

Mme Jacqueline Reymond demande s'il y a une règle ou un usage pour ce délai de 10 ans pour se mettre aux normes. Elle trouve ce délai long. M. Gérald Dumusc répond qu'il bénéficie des droits acquis. Une modification d'enseigne engendre une nouvelle demande d'autorisation.

M. Emanuele Ferrara informe l'Assemblée qu'il va refuser ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté à main levée par 17 oui, 15 non et 7 abstentions, tel qu'amendé.

M. Charly Monnard remercie l'Assemblée de sa décision prise dans ces circonstances difficiles.

Le Président prend note du départ de Mme Ruby Bakshi Khurdi. L'Assemblée est composée maintenant de 39 membres avec le Président, soit 38 votes à main levée et 39 votes à bulletin secret.

9. Préavis no 28/2016-2021 : archivage des documents communaux – organisation, tri et élimination

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Maurice Borloz. Le rapport de la Commission de gestion et des finances fait partie intégrante de celui-ci. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

M. Charly Monnard remercie la Commission pour son rapport extrêmement fourni, concis et précis. Il rappelle que la loi sur les archives a changé. La Commune est dans l'illégalité. Il faut trouver une solution. Il donne des précisions sur le développement des locaux des archives. Un appartement de la Maison de Commune va être réquisitionné. Les démarches ont été prises auprès de la locataire actuelle. Cela permettra au personnel d'être à proximité afin de maîtriser le suivi du classement.

M. Maurice Borloz s'inquiète de la situation du nouveau local et des archives situées au galetas, en raison des travaux de la Maison de Commune. La Municipalité a pris des risques. Mme Muriel Ferrara répond que dans un premier temps, de l'ordre et du tri vont être faits au bureau de l'administration. Un tiers des documents gardés actuellement peuvent être détruits, car ils sont en plusieurs exemplaires. Le reste des documents resteront stockés dans le bureau ou provisoirement dans la petite pièce à côté de la salle de la Municipalité.

M. Charly Monnard confirme qu'un préavis pour l'aménagement des locaux répondant à toutes les normes de sécurité sera présenté idéalement d'ici à fin février 2020.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté à main levée par 37 oui, 0 non et 1 abstention.

M. Charly Monnard remercie sincèrement l'Assemblée.

10. Rapports des délégations et représentations

Le Président rappelle que selon l'article 105 du nouveau règlement du Conseil général, les représentants des délégations et représentations sont tenus de faire rapport régulièrement au Conseil général au sujet de leurs activités, mais au moins une fois l'an.

La lecture des rapports est entendue par l'Assemblée. Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Conseil intercommunal EPUDEHL : M. Roland Barras

Commission de gestion intercommunale pour l'Établissement primaire et secondaire (EPS) Villeneuve Haut-Lac :
Mme Sarah Sculati

11. Diverses nominations pour la nouvelle année législative

Nomination du président :

A la présidence est proposé M. Florian Dutoit.

Il est réélu tacitement **par acclamation** pour une année législative du 01.07.2019 au 30.06.2020.

Nomination des vice-présidents :

A la vice-présidence est proposé MM. Yvan Burnier et Vincenzo Santagata.

Ils sont réélus tacitement **par acclamation** pour une année législative du 01.07.2019 au 30.06.2020.

Nomination des scrutateurs :

Les scrutateurs sont élus tacitement **par acclamation** pour une année législative du 01.07.2019 au 30.06.2020 :

Scrutateur : Mme Geertruida Maria (Thérèse) Raja

Scrutateur : M. Walter Müller

Suppléante : Mme Ruby Bakshi Khurdi

Suppléante : Mme Evelyne Lüthi

Nomination de l'huissier :

Selon le règlement du Conseil général en vigueur article 12, il est élu par la Municipalité.

Le Président invite l'Assemblée à **applaudir** M. Patrice Dumusc pour son travail.

• **Commissions permanentes**

Commission de gestion et des finances :

Selon le nouveau règlement en vigueur à l'article 34, alinéa 2 : « La commission de gestion et des finances est composée de 5 membres. Ils sont désignés pour la durée de la législature. ». Il n'y aura donc plus de rocade comme fait par tradition les années passées.

La Commission reste composée de :

1^{er} membre : M. Vincenzo Santagata

Membre : Mme Marika Ashani

Membre : M. Walter Müller

Membre : Mme Sarah Sculati

Membre : M. Benjamin Lobo

Suppléante : Mme Valérie Teissl

Commission Animation du village :

1^{er} membre : Mme Coraline Borloz Mottier

Membre : Mme Marielle Girardoz

Membre : Mme Corinne Rey

Membre : M. Christophe Roumier

Suppléante : Mme Ruby Bakshi Khurdi

Commission de recours en matière d'impôts et d'informatique :

En remplacement de Mme Louisa Mange est nommé, M. Sunil Khurdi, suppléant :

La Commission se compose maintenant de :

1^{er} membre : M. Emanuele Ferrara

Membre : Mme Carine Deladoey

Membre : M. Christian Chatelan

Suppléant : M. Sunil Khurdi

Commission « Village fleuri » :

1^{er} membre : Mme Christine Allamand

Membre : Mme Janine Dufour

Membre : Mme Marielle Girardoz

Suppléante : Mme Suzana Tileva

Les commissions et les représentations ci-dessous sont reconduites comme suit :

- **Commissions municipales**

Commission de salubrité publique :

1er membre : Mme Geertruida Maria (Thérèse) Raja
Suppléant : M. Dominique Weber

Cette commission doit être revue prochainement par la Municipalité afin d'être conforme à l'article 17 de la Loi vaudoise sur la santé publique (LSP).

Commission de la taxe de séjour :

1er membre : M. Sébastien Fontannaz
Membre : Mme Coraline Borloz Mottier
Membre : M. Christophe Roumier

Commission consultative d'urbanisme (CCU) :

1. Déléguée : Mme Corinne Rey
2. Déléguée : Mme Jacqueline Reymond

- **Représentation dans des associations ou commissions intercommunales**

Conseil intercommunal EPUDEHL (association intercommunale pour l'épuration des eaux usées et la distribution du Haut-Lac) :

1. Délégué : M. Roland Barras
2. Délégué : M. Christian Chatelan
3. Délégué : M. Sébastien Fontannaz

Commission du feu SDIS du Haut-Lac (service de défense contre l'incendie et de secours) :

1. Délégué : M. Olivier Clément
2. Suppléant : M. Christophe Roumier

Commission consultative intercommunale pour l'Établissement primaire et secondaire (EPS) Villeneuve Haut-Lac) :

1. Déléguée : Mme Sarah Sculati

Commission GFA - groupement forestier des Agittes :

1. Délégué : M. Cédric Girardoz

- **Commissions ponctuelles (ad hoc)**

Pour rappel, les commissions ponctuelles (ad hoc) suivantes restent actives :

Commission Aménagement du village et plan de circulation :

1er membre : M. Maurice Borloz
Membre : M. Christian Chatelan
Membre : Mme Carine Deladoey
Membre : M. Emanuele Ferrara
Membre : M. Sunil Khurdi
Suppléant : M. Sébastien Fontannaz

Commission pour la création de l'association scolaire (ASPHIL) :

1er membre : M. Emanuele Ferrara
Membre : Mme Coraline Borloz Mottier
Membre : M. Maurice Borloz
Membre : Mme Valérie Légeret
Membre : M. Bernard Trottet
Suppléante : Mme Catherine Fankhauser

Commission Jardin d'enfants – 2ème partie :

1er membre : M. Patrice Dumusc
Membre : Mme Karin Boismoreau
Membre : Mme Coraline Borloz Mottier
Membre : Mme Marielle Girardoz
Membre : Mme Corine Rey
Suppléante : Mme Catherine Fankhauser

Commission Règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets :

1er membre : M. Patrice Dumusc
Membre : Mme Corinne Rey
Membre : M. Sébastien Fontannaz
Suppléante : Mme Laïla Huser

12. Divers et propositions individuelles

La vidéo surveillance, M. Yvan Burnier

M. Yvan Burnier trouve délicat d'avoir investi dans l'installation de caméras de surveillance avant d'avoir eu l'autorisation de leur exploitation.

M. Charly Monnard confirme la complexité du sujet. Il se permet de préciser qu'avant de dénoncer les autorités en place auprès de la préfecture, il aurait été bien de contacter directement la Municipalité, M. Charly Monnard précise que celles-ci ne sont pas encore en service. Par contre, elle s'est assurée que ses caméras ne gêneront pas, grâce aux caches qui délimiteront la zone d'observation à leur mise en fonction. Le combat mené pour le respect du tri des déchets est une honte. Les caméras sont nécessaires. Les formulaires de demande ont été remplis pour respecter la loi. Le système doit fonctionner.

Le canal de Pra-Riond, Mme Odile Trottet

Mme Odile Trottet demande qui entretient le canal de Pra-Riond. Elle a constaté des arbres qui semblent déranger.

M. Gérald Dumusc s'est battu contre les personnes qui ont décidé de planter ces arbres dès le début du canal. L'entretien est à la charge de la Commune de Rennaz, mais le Canton participe à la hauteur de 66% au frais. Ce sont des saules qui se reproduisent très rapidement. Ils ont déjà été coupés en partie l'année dernière. Toutefois, il n'y aura aucun problème d'évacuation des eaux.

Le chemin le long de l'autoroute, M. Maurice Borloz

En réponse à la question de M. Maurice Borloz pour connaître la date de réouverture du chemin le long de l'autoroute, M. Gérald Dumusc explique que la date était liée à l'ouverture de HRC du mois d'avril. Un prix intéressant par mois a été négocié pour le dédommagement dans l'attente de la remise en fonction de cette route, prévue au plus tard pour la mi-octobre.

Nuisances sonores nocturnes, Mme Hélène Oulevey

Mme Hélène Oulevey se plaint d'avoir subi des nuisances jusqu'à 3h00 du matin due à du karaoké.

M. Charly Monnard confirme que la Municipalité a autorisé du karaoké au restaurant de l'Écusson Vaudois jusqu'à minuit. Elle va prendre des dispositions pour que le règlement de police soit respecté. Toutefois, il invite Mme Oulevey à contacter la gendarmerie, si cela devait se reproduire.

Mme Laïla Huser souhaite préciser que la musique du karaoké s'est terminée à 1h30.

Un préavis recto-verso, M. Maurice Borloz

Une petite remarque écologique de M. Maurice Borloz qui a calculé que 368 pages auraient été économisées, si le préavis du règlement communal sur les procédés de réclame avait été imprimé recto-verso.

Fête au village 2020, M. Yvan Burnier

M. Yvan Burnier informe l'Assemblée que Roche organise sa fête au village le 29 juin 2020. Les jeunes sapeurs-pompiers seront présents à la manifestation avec des démonstrations, dont la possibilité d'utiliser un extincteur.

M. Charly Monnard félicite le Président pour l'organisation de la sortie « économique » aux mines de sel de Bex de cette année. Il le remercie d'avoir pensé aux finances communales.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h55 et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié, qui est offert par M. Dominique Weber, qui c'était spontanément offert à venir au secours des finances communales mises à mal par le refus du PPA les Cornettes.

Au nom du Conseil général

Le Président
Florian Dutoit

Le Secrétaire par Intérim
Patrice Dumusc

Rennaz, le 30 septembre 2019